

FONDATION GOODPLANET

Fondation reconnue d'utilité publique

Domaine de Longchamp
Carrefour de Longchamp
75116 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

GEORGES REY CONSEILS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

FONDATION GOODPLANET

Fondation reconnue d'utilité publique

Domaine de Longchamp
Carrefour de Longchamp
75116 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux Membres de l'organe délibérant,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre des diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisé de la convention mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

EURL MYPLANET

Personne concernée : Monsieur Yann Arthus Bertrand

Nature et objet : Mandat de gestion – Accord cadre

La Fondation GoodPlanet a conclu avec sa filiale EURL MyPlanet en date du 8 janvier 2014 un accord cadre valant mandat de gestion pour l'ensemble des missions suivantes :

- Prestations de services
- Gestion de droits d'auteurs
- Diffusion audiovisuelle
- Gestion des manifestations des différents programmes lorsque ceux-ci sont exercés à but lucratif
- Gestion des immeubles de rapport
- Gestion des éventuelles redevances de marques déposées et appartenant à GoodPlanet

Dans le respect de la mission d'intérêt général et de gestion non lucrative de la Fondation et de ses programmes MyPlanet assure la gestion commerciale des œuvres et missions, charge à elle d'utiliser les recettes obtenues pour développer de nouveaux circuits de diffusion des mission de GoodPlanet.

GoodPlanet concède à usage exclusif à MyPlanet tous les droits d'exploitation commerciaux de toutes les œuvres photographiques, audiovisuelles et littéraires, de tous brevets et études réalisées par elles.

Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Fait à PARIS, le 7 avril 2015

Le Commissaire aux Comptes

GEORGES REY CONSEILS



Arnaud BROSSIER

Membre de la Compagnie Régionale de Paris